

COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL de LAMBRES LEZ DOUAI
du 3 avril 2019

Projet de budget primitif 2019

En février dernier, l'assemblée avait défini les orientations budgétaires qu'elle désirait donner au document financier devant être établi pour cette année. Seule une hausse de la taxe d'habitation est envisagée cette année, les autres taux restant inchangés.

Ainsi les taux seraient les suivants :

- Taxe d'Habitation	-	13.90 % (contre 13.45% en 2017)
- Foncier Bâti	-	25.95 %
- Foncier non Bâti	-	27.45 %

Le projet de budget a été voté à l'unanimité.

Tarifications des accueils périscolaires, de la restauration scolaire et de l'école de musique pour la rentrée 2019

Le Conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour fixer la tarification des accueils périscolaires, de la restauration scolaire ainsi que l'école de musique pour la rentrée 2019 comme suit :

	2019-2020
Lambrésien	3.20 €
Non lambrésien	5.85 €
2nd enfant	4.80 €
3ème enfant	4.20 €
Adulte/enseignant	4.25 €

Rappel : la participation demandée en lieu et place de la gratuité accordée précédemment pour la restauration scolaire des bénéficiaires des aides du CCAS est de 0.50 € applicable depuis le 1^{er} janvier 2015.

Accueils périscolaires :

« Frimousse » et « Pirouette » sont également bien fréquentés, les effectifs fluctuent le matin et le soir et selon les saisons mais là encore qualité et efficacité sont les maîtres-mots. Il vous est proposé de revaloriser nos tarifs à hauteur de 2 % (arrondi à la décimale la plus proche) comme suit :

2019-2020	Tranche 1 0 < QF ≤ 369	Tranche 2 370 ≤ QF ≤ 499	Tranche 3 500 ≤ QF ≤ 700	Tranche 4 700 < QF
Lambrésien	0,27	0,47	0,68	1,25
2nd enfant				1,05
Non lambrésien	0,32	0,53	0,79	2,61
2nd enfant				2,07

École municipale de musique – redevance pour les élèves non lambrésiens

Il s'agit ici de revaloriser les tarifs en leur appliquant une augmentation de 2% (arrondi à la décimale la plus proche). Ils s'établiraient donc comme suit à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- 145.27 € au lieu de 142,42 € par an pour les élèves ne faisant pas partie de l'orchestre Cadet ou Junior ou de l'Harmonie municipale
- 72.62 € au lieu de 71,20 € par an pour les élèves faisant partie de l'orchestre Cadet ou Junior
- Gratuit pour les élèves faisant partie de l'Harmonie municipale
- Redevance dégressive pour les familles ayant plusieurs élèves fréquentant l'école municipale de musique, soit :
 - 1^{er} élève : 145.27 € au lieu de 142,42 €
 - 2^{ème} élève : 72.72 € au lieu de 71,20 €
 - 3^{ème} élève : 36.12 € au lieu de 35,41 €
 - 4^{ème} élève : gratuit

École municipale de musique – redevance pour les élèves lambrésiens

Il s'agit ici de revaloriser les tarifs en leur appliquant une augmentation de 2% (arrondi à la décimale la plus proche). Ils s'établiraient donc comme suit à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- 44.17 € (43,30 € l'an passé) par an pour les élèves ne faisant pas partie de l'orchestre Cadet ou Junior ou de l'Harmonie municipale
- 22.07 € (21,64 € l'an passé) par an pour les élèves faisant partie de l'orchestre Cadet ou Junior
- Gratuit pour les élèves faisant partie de l'Harmonie municipale

ALSH d'été - Organisation de la session 2019 - Participation des familles et rémunération de l'encadrement

Le Conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour fixer les différents tarifs comprenant tous les frais (sorties, activités, camping...) comme suit :

Semaine sans repas

Quotient Familial	Participation des familles lambrésiennes	Participation des familles non lambrésiennes	Participation CAF
0 à 369 €	5,40 €	7,50 €	15 €
370 à 499 €	11,40 €	13,50 €	9 €
500 à 700 €	17,10 €	18 €	4,50 €
>700 € et hors département	22 €	34 €	0

Semaine avec repas

Quotient Familial	Participation des familles lambrésiennes	Participation des familles non lambrésiennes	Participation CAF
0 à 369 €	16 €	40 €	20 €
370 à 499 €	25 €	48 €	12 €
500 à 700 €	33 €	56 €	6 €
>700 € et hors département	43 €	64 €	0

Une participation supplémentaire pour le camping sera demandée aux familles ayant déjà payé une semaine sans repas :

- Pour les 8/12 ans, elle sera d'une semaine avec repas déduction faite du montant déjà payé (semaine avec repas – semaine sans repas).
- Pour les 4/7 ans, qui participeront à une nuit de camping à la Plaine, elle sera de 5 €.

Garderie

Lambrésiens	0,87 € x 5 = 4,35 €
Non-Lambrésiens	1,40 € x 5 = 7 €

Camps d'adolescents été 2019 – Tarification

Le camp « Nature et Découverte », pour les 12-15 ans se déroulera du 07 au 20 juillet 2019 au camping « camping la Pomme de Pin » 3 étoiles près d'Hossegor. Le coût du séjour est de 1.100 €. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation sur le prix du séjour de la municipalité de 70%, 65% et 60% en fonction du quotient familial des familles :

Quotient Familial	Participation Municipale	Participation Famille
0 à 700 €	70% -	30% -
701 à 1000 €	65% -	35% -
+ de 1000 €	60% -	40% -

Le 2^{ème} séjour été, pour les adolescents lambrésiens de 13 à 17 ans, aura lieu la première quinzaine d'août avec l'association ADAV. Le séjour s'intitule « Bella Italia ». Le coût du séjour est de 1.020 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune sur le prix du séjour en fonction du quotient familial.

Quotient Familial	Participation Municipale	Participation Famille
0 à 700 €	70% - 714 €	30% - 306 €
701 à 1000 €	65% - 663 €	35% - 357 €
+ de 1000 €	60% - 612 €	40% - 408 €

Subventions et dotations aux associations et aux différentes sociétés

Le Conseil municipal a examiné l'ensemble des demandes de subventions sollicitées par les associations et sociétés locales, et notamment :

- FOOTBALL-ENTENTE SPORTIVE LAMBRESIENNE 40.000 €
- LAMBRES BASKET CLUB 10.000 €
- ETOILE GYMNIQUE LAMBRESIENNE 10.000 €
- TENNIS CLUB LAMBRESIEN 3.000 €

Les demandes diverses ont été examinées ainsi que les subventions exceptionnelles.

Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur la modification suivante :

- Vacance d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Par ailleurs, le Conseil municipal :

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser le remboursement de frais éventuels engagés par les élus pour l'accompagnement des aînés du 5 au 12 juin 2019 au Portugal,
- La participation financière d'un montant de 35 € sera demandée aux conjoints de moins de 66 ans souhaitant assister à la journée détente du 30 juin prochain à Haezepoël,

- d'accorder 33 € par élève (y compris les élèves lambrésiens de l'école Denis Papin) ainsi que 200 € par établissement pour frais divers,
- D'octroyer 1000 € à l'Association Cyclotourisme Lambrésienne pour les frais divers inhérents à l'organisation du passage du Brevet d'Education aux élèves de CM2 des écoles Salengro et Gallieni,
- D'attribuer à l'association sportive des cheminots de Douai-Lambres une subvention exceptionnelle de 2.500 € au prorata du nombre de lambrésiens pour la participation à un tournoi international de football U13 à Fez au Maroc du 2 au 5 mai prochain,
- D'attribuer au Lambres Basket Club une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 € pour la participation à deux tournois : tournoi international à Wanze en Belgique et le second à Rivesaltes,
- De réévaluer à compter du 1^{er} mai 2019 le montant des loyers communaux de 2.5% conformément à de référence des loyers et de la redevance d'occupation du domaine public,
- De fixer les participations qui seront allouées aux associations et écoles ayant participé au défilé de Sigebert comme suit :
 - forfaits groupes (associations) : 122 € (moins de 15 participants)
172 € (plus de 15 participants)
 - forfaits porteurs de Sigebert : 200 €
 - participation par enfant des écoles et accompagnateurs : 5 €
- D'approuver les modifications statutaires (SIDEN SIAN) décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 janvier 2018,
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale,
- D'autoriser le Maire à consulter les différents organismes bancaires afin de contracter un emprunt dans le cadre du programme d'investissement défini au budget primitif 2019,
- D'approuver le projet de modification statutaire liée au changement de dénomination de la communauté d'agglomération « Douaisis Agglo »,
- D'autoriser le Maire à signer une convention qui définit les modalités d'utilisation de toute subvention d'un montant supérieur à 23.000 €. Sont donc concernées, la MJC, l'Amicale du Personnel communal, l'Entente Sportive Lambrésienne (vu précédemment).

Le Conseil municipal a été informé :

- du point sur la journée détente qui se déroulera le dimanche 30 juin prochain au restaurant « Les Jardins de l'Haezapoël à Hondschoote,
- des fêtes organisées à l'occasion du 9^{ème} anniversaire des accueils périscolaires,
- de la rencontre Conseil municipal/CM1 prévue le mardi 21 mai à la salle Jules Fromont,
- de la prochaine rencontre Parent-Parlons-en, le mardi 14 mai prochain sur l'alimentation,
- de l'inauguration de la classe numérique de Salengro, le 1^{er} avril dernier,
- de l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la MJC/Espaces Hélios au

- cours des vacances de février,
- du comité de pilotage du RAM le 4 mars dernier,
 - de l'assemblée générale du Repair Café qui s'est déroulé le 4 mars dernier,
 - du point sur l'organisation de la course Gayant, le 30 juin prochain,
 - du critérium cycliste semi-nocturne du 15 mai en soirée,
 - de l'organisation du championnat du Nord de tripléte provençale les 20 et 21 avril 2019, le 18 mai 2019 pour le concours Sigebert au stade Robert Drécourt,
 - de la réhabilitation du terrain de pétanque extérieur de la maison des associations, rue de Goelzin,
 - du point sur la rencontre avec les membres du Tennis Club Lambrésien,
 - des prochaines manifestations patriotiques et de l'organisation des festivités de Sigebert qui se tiendront du 17 au 21 mai avec repas-spectacle, aubades, concert de l'Harmonie, cortège carnavalesque, fête foraine et course cycliste,
 - de la cérémonie de remise de médailles du travail le 1^{er} mai,
 - du marché aux fleurs les 9, 10, 11 mai prochains avec la participation des associations de parents d'élèves,
 - de la première réunion du comité d'organisation des Floralies lors de la prochaine Foire Exposition,
 - de la synthèse des données statistiques du site internet de la ville,
 - d'un point sur les travaux d'aménagement de la mairie,
 - d'un point sur l'étude « Plan d'Amélioration de la Voirie »,
 - de la liste des marchés publics conclus en 2018 par la ville,